

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAU**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 MARS 2026**

Délibération n° 2026-02-022

Date de la convocation : 28 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de procurations : 2

Votes : 18

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le six mars deux-mil-vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, MANDON Geneviève, TEYSSIER Michel, CHAVANA Jean Luc, THOUMY Denis, SANTIAGO François, LARGERON Olivier, FAURE Pascal, BESSON Hélène, LAROIX Laurence, CROZET Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre.

Procurations :

MERLE Evelyne, procuration à ROCHETIN Pascale
EBOLI Laure, procuration à THOUMY Denis

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20260306-2026-02-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026

Absents excusés :

BASTY Jean-Pierre et ORIOL Jessica

Secrétaire : SEUX Christian

OBJET : TARIFS 2026 – CAMPING MUNICIPAL DE LA CROIX DE GARRY

Monsieur le maire rappelle que lors de ses séances du 27 juin 2025 et du 28 novembre 2025, l'assemblée délibérante avait fixé les tarifs du camping municipal applicables à compter du 15 octobre 2025. Il s'avère que les tarifs des forfaits ménage pour les chalets ou le pavillon d'animation n'avaient pas été modifiés. Il convient également de modifier le montant de la caution relative à la location du gîte d'étape :

- Caution gîte d'étape : 500 € TTC
- Forfait ménage chalet HLL : 80 € TTC
- Forfait ménage pavillon d'animation : 80 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE cette proposition, MODIFIE le montant de la caution de location du gîte d'étape et des forfaits ménage des chalets et du pavillon d'animation et les FIXE comme suit :

- Caution gîte d'étape : 500 € TTC
- Forfait ménage chalet HLL : 80 € TTC
- Forfait ménage pavillon d'animation : 80 € TTC.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAU, le 6 mars 2026.

Le Maire
Vincent DUCREUX

Le secrétaire de séance
Christian SEUX